



Au service
des peuples
et des nations

DOCUMENT DE PROJET**HAÏTI****Titre du projet :** Renforcement des capacités pour la prévention des risques**Numéro du projet :** 00138903**Partenaire de réalisation :** PNUD**Date de démarrage :** Novembre 2021**Modalité d'Exécution:** DIM**Date d'achèvement :** Décembre 2023**Description succincte**

La prévision des phénomènes météorologiques et hydrologiques susceptibles de générer des inondations constitue un élément crucial pour anticiper des dégâts, s'y préparer et mettre en œuvre au niveau local les mesures individuelles et collectives de mise en sûreté des personnes et des biens. Les inondations de Matthew d'octobre 2016 ont à nouveau montré que là où l'information était disponible et avait été correctement interprétée au niveau local, la gestion de la crise a été grandement facilitée et aucune victime (perte en vies humaines) n'a été enregistrée.

Ce nouveau projet qui vise à renforcer les capacités pour la prévention des risques se donne pour objectif d'améliorer la prévention, la préparation aux désastres et la connaissance des risques au sein du secteur privé et des institutions étatiques. Il contribuera également au renforcement des capacités de prévisions, d'alerte précoce et d'aide à la décision pour une réponse opportune et pertinente.

Ce projet répond aux Objectifs de Développement Durable (ODD) et s'aligne sur l'axe prioritaire 4 du cadre d'action de Sendai.

Ce projet sera exécuté par le PNUD en collaboration avec la Direction Générale de Protection Civile (DGPC) du ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT), l'UHM et la Coordination Nationale pour la Sécurité Alimentaire (CNSA) du ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR).

Le projet se focalise sur les trois produits suivants :

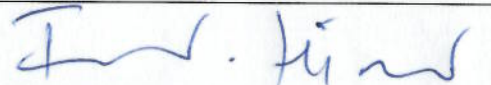
- 1- Appui à l'Unité Hydrométéorologique
- 2- Connecting Business Initiative
- 3- Appui à la mise en œuvre du PNGRD

Effet contribuant au projet (PNUAD/DPP) : Les institutions nationales, régionales et locales, et la société civile, améliorent la gestion de l'espace rural et urbain, de l'agriculture et de l'environnement, et les mécanismes de prévention et de réduction des risques pour renforcer la résilience de la population aux catastrophes naturelles et au changement climatique.

Produit indicatif : Les acteurs nationaux disposent des connaissances, des capacités et des outils nécessaires pour améliorer la gestion des ressources naturelles et la prévention et la gestion des risques

Total des ressources nécessaires :		935,848 USD
	OMM :	681,265 USD
	CBI	54,583 USD
	PNUD	200,000 USD
Non financé :		0

Approuvé par (signatures) :

Gouvernement	PNUD
 Simon Dieuseul Desras Ministre Ministère de la Planification et de la Coopération Externe Date : 26 Octobre 2021	 Fernando Hiraldo Représentant Résident PNUD-Haïti Date : 26 Octobre 2021



PROBLÉMATIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Haïti est fortement exposée aux intempéries et aux impacts des changements climatiques, notamment les inondations, les sécheresses, les vents violents et de la forte variabilité dans la durée des saisons pluvieuses. Tous ces impacts ont rendu difficile la gestion des secteurs de production qui dépendent des ressources naturelles, tels que l'agriculture, la pêche et les ressources forestières. Ils ont également aggravé la difficulté dans la planification de la sécurité alimentaire, les épidémies et la gestion des ressources en eau.

Ainsi, de fortes pluies causèrent régulièrement des inondations de cultures, emportant des hectares de terres agricoles et détruisant des centaines de maisons. En outre, durant les périodes pluvieuses, Haïti est victime de la propagation des maladies à transmission vectorielle, dont le choléra et la malaria. L'amélioration de l'Information sur le Climat et le développement d'un système d'alerte précoce (SAP) est un moyen efficace pour sensibiliser la population en général sur les risques climatiques, afin qu'elle se prépare en conséquence pour mieux gérer les risques de ce changement climatique à long terme, ainsi que les incertitudes qui y sont associées.

L'anticipation et la surveillance des phénomènes climatologiques et météorologiques susceptibles de générer des inondations et mouvements de terrain en Haïti se font par le biais de l'Unité Hydrométéorologique (UHM), qui résulte de la fusion de deux entités de l'État : le Centre national de météorologie (CNM) et le Service national des ressources en eau (SNRE). Créée en 2017, l'institution devient l'entité de prévisions atmosphériques et aéronautiques. Elle intervient également dans la gestion des eaux de surface et souterraines. Placée sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), les champs d'activité de l'Unité hydrométéorologique d'Haïti s'étendent sur plusieurs domaines clés de l'économie du pays. Les transports aérien et maritime, la pêche, l'industrie, la Direction de la protection civile, la Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA) figurent parmi les secteurs et institutions qui utilisent régulièrement les données de l'UHM. Ces activités concernent donc à la fois la météorologie, le climat et l'hydrologie. Toutefois, faute de budget national alloué les interventions de l'unité sont extrêmement limitées.

En plus des actions restreintes de l'UHM, l'autre obstacle majeur pour l'amélioration de la planification et la gestion basée sur les Systèmes d'Alerte Précoce (SAP)/Information sur le Climat découle d'un réseau limité d'infrastructures de suivi hydrométéorologique qui puisse toujours transmettre des données à une fréquence suffisamment rapide pour fournir efficacement des prévisions météorologiques et aider à prédire les scénarii climatiques. Un manque de stations de suivi météorologique et hydrologique empêche de nombreuses régions importantes et des populations vulnérables aux aléas climatiques d'être encadrées; par exemple, les conditions de sécheresse telles que l'humidité du sol ne sont pas suivies sur d'importantes surfaces agricoles (comme dans le Nord-Ouest); en outre, des pluies intenses dans des zones sujettes aux glissements de terrain et aux inondations ne sont pas suivies, et enfin, des hausses rapides des rivières, signes précurseurs d'inondation, passent inaperçues.

En conséquence, de nombreux dangers potentiellement mortels ne sont pas anticipés et certaines conséquences prévisibles ne sont pas non plus atténuées. L'un des exemples patents est le cas de la crue majeure de 2004 aux Gonaïves avec le cyclone Jeanne, l'une des inondations les plus destructrices de l'histoire du département (avec près de 3000 morts), où le gouvernement n'a pas pu alerter la population de cette zone. Par ailleurs, là où il existe des stations, celles-ci sont souvent exploitées manuellement et ne signalent les mesures que des semaines après le passage de ces aléas climatiques. Des pannes d'équipement sont également fréquentes et les contrôles et l'entretien de routine sont souvent négligés en raison de l'insuffisance des fonds et de la mauvaise planification budgétaire, entraînant ainsi une mauvaise qualité des données non fiables pour des prises de décision.

Haïti manque également de produits climatiques pour les secteurs socio-économiques spécifiques. Les prévisions et les informations sur le climat sont données dans les mêmes formats standards pour les différents utilisateurs, ce qui restreint leur interprétation et leur application. Il y a aussi à l'UHM une insuffisance de personnel technique qualifié et doté de compétences nécessaires pour maintenir le réseau d'observation, générer des prévisions météorologiques et climatiques et interpréter les données de manière que les partenaires non-techniques de divers secteurs socio-économiques puissent comprendre. Pour la communication de messages de SAP/IC les populations locales ne comprenaient pas toujours le jargon technique associé aux prévisions météorologiques. En outre, ils ne comprennent pas les limites des prévisions, liées aux incertitudes.

Les pouvoirs publics ont depuis quelques années déployé des efforts constants pour améliorer le travail de l'UHM tant sur le plan technique qu'au niveau de son organisation qui repose sur les services de prévision et de production d'informations climatiques. Cependant, si des progrès significatifs ont été indéniablement réalisés quant à la qualité et la fiabilité des prévisions hydrométéorologiques, les dernières inondations qui

ont frappé le pays ont néanmoins mis en évidence certaines limites du dispositif national de prévision, sa complexité et la difficulté pour les acteurs de la gestion de crise, au premier rang desquels les communes, à traduire les informations météorologiques et hydrologiques reçues, en termes de gestion de crise.

La méconnaissance des outils et de leurs limites, l'absence de vision claire des rôles et responsabilités des acteurs impliqués dans les différentes étapes du processus, allant de la détection d'un phénomène dangereux jusqu'à la mise en alerte des gestionnaires de crise, peuvent s'avérer fortement pénalisantes au moment de l'inondation. C'est pourquoi l'UHM s'est dotée d'un plan stratégique quinquennal (2021-2025) afin de renforcer et d'accroître durablement les capacités des services hydrologique et météorologique du pays. À travers ce plan stratégique, il est question pour la coordination de l'unité de nouer des relations avec des partenaires techniques et des bailleurs de fonds. C'est dans cette perspective que le haut management a lancé le projet Risques climatiques et système d'alerte précoce « Climate Risk early & warning system », de Crews-Haïti.

Ce nouveau projet (CREWS) a pour objectif d'améliorer la capacité de l'UHM à élaborer et à diffuser des alertes multirisques coproduites, ainsi qu'à renforcer sa coopération avec les ministères clés, les secteurs prioritaires et les communautés, ce qui augmentera l'efficacité du système d'alerte précoce d'Haïti. Cela se fera en améliorant les capacités techniques de l'UHM pour mieux calibrer et intégrer les systèmes d'alerte aux inondations ; améliorer l'utilisation et les prévisions des prévisions météorologiques numériques et disposer d'un système global de gestion de la qualité. Ces domaines seront appuyés par l'existence d'un cadre de gouvernance plus solide qui se reflétera dans un plan stratégique national pour la gestion de l'humanité en cours d'élaboration dans le cadre du projet Canada ECCC en Haïti. Ce cadre devrait décrire les domaines spécifiques de prestation de services de l'UHM, comment il fonctionnera avec ses parties prenantes nationales et sectorielles et la nature du soutien qui sera disponible pour son fonctionnement durable. Il y aura également le perfectionnement de sa prestation de services aux intervenants ciblés identifiés dans le cadre de cette initiative pour aider à accéder aux prévisions, à les interpréter et à les traduire en actions fondées sur des preuves qui chercheront à minimiser l'impact.

Le projet CREWS contribuera à améliorer la gestion et l'opérationnalité de l'UHM pour pouvoir renforcer les capacités de prévisions, d'alerte précoce et d'aide à la décision. Il repose sur trois grandes composantes. La première porte sur le renforcement des capacités de l'UHM en matière de prévision météorologique ; la deuxième envisage la mise en place d'un système d'alerte précoce (SAP) et la dernière, l'amélioration des capacités de préparation et de réponse aux désastres aux niveaux national et communautaire."

Ce projet de système de suivi, de communication et de préparation de la réponse aux catastrophes va permettre aux individus, aux communautés, aux gouvernements, aux entreprises et à d'autres parties prenantes de prendre des mesures en temps opportun. Il vise à répondre à un éventail d'aléas, de vulnérabilités, d'enjeux, de capacités et d'impacts analogues ou différents lorsque des événements aléatoires se produisent séparément, simultanément, en cascade ou de façon cumulative au fil du temps, en tenant compte de leurs éventuels effets concomitants. Il permettra aussi à l'UHM d'alerter la population contre un ou plusieurs aléas, accroît l'efficacité et la cohérence des alertes, notamment grâce à des capacités et mécanismes compatibles et coordonnés, identifiant et surveillant les aléas de façon précise et actualisant la prévision de ceux-ci.

Le projet CREWS s'aligne sur le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 « Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes », il s'inscrit dans l'un de ses sept objectifs mondiaux, notamment, l'objectif (g) : « *Améliorer nettement, d'ici à 2030, l'accès des populations aux dispositifs d'alerte rapide multirisque et aux informations et évaluations relatives aux risques de catastrophe* ».

JUSTIFICATION DU PROJET

a. Vulnérabilité, exposition aux risques, impacts des catastrophes (sur les personnes et l'économie)

Haïti est l'un des pays des Caraïbes le plus exposé aux risques multiples. Le pays est situé dans le tiers occidental de l'île d'Hispaniola et connaît régulièrement une forte prévalence de catastrophes, notamment des tremblements de terre, des cyclones, des inondations et des sécheresses, qui sont aggravées par le changement climatique. Cet impact a également été aggravé par la déforestation qui a laissé les zones urbaines et rurales où vit la partie la plus pauvre de la population exposée aux glissements de terrain suite à de fortes pluies. Entre 1900 et 2016, plus d'une centaine de catastrophes ont affecté le pays. Chaque catastrophe successive fait payer un lourd tribut à l'économie haïtienne et entrave davantage son développement durable. Plus précisément:

- Exposition au phénomène hydro-météorologique (tempêtes tropicales, cyclones, etc.)

Plus de 98 % de la population est exposée à au moins deux des catastrophes suivantes : tremblements de terre, ouragans, glissements de terrain, inondations et sécheresses. Le réchauffement climatique contribue à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes qui provoquent des catastrophes.

- **Facteurs Démographiques (urbanisation rapide et incontrôlée)**

40 % de la population se trouve dans les villes. Cet exode rural massif a entraîné une urbanisation rapide et anarchique. D'où une forte densité de population dans les agglomérations situées dans les zones de basse altitude et les plaines inondables (zone à risque). 30 % de la population vit dans l'extrême pauvreté et 58 % dans la pauvreté. L'absence de plan d'urbanisation, de politique d'assainissement et de stratégie de relogement a conduit à une utilisation irrationnelle de l'espace et à la dégradation de l'environnement.

- **Facteurs économiques**

Classé parmi les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, Haïti est confronté à de graves problèmes fiscaux et dispose d'infrastructures publiques insuffisantes. Avec une croissance économique qui stagne entre 0 et 2%, l'économie haïtienne ne couvre que 50% de ses besoins alimentaires et est principalement commerciale, avec un secteur informel très important. Le pays est financièrement très dépendant de l'aide extérieure ; l'aide publique au développement représente environ 9% de son PIB.

- **Facteurs Politiques**

Le manque de stabilité politique rend difficile la pérennisation des projets de développement et de résilience mis en œuvre avec le soutien des donateurs (partenaires de développement).

- **Faible capacité des institutions en charge de la gestion des risques**

En plus du faible niveau de préparation à travers le pays pour répondre aux risques liés à l'arrivée d'événements météorologiques extrêmes et saisonniers, les institutions de gestion des risques souffrent généralement de :

- insuffisance de capacité (humaine, financière, logistique et équipement);
- absence de mécanisme de coordination multisectorielle
- faible connexion entre l'alerte précoce et la réponse rapide ;
- manque d'interconnexion entre les différents systèmes d'alerte précoce sectoriels ; etc.

- **Facteurs Sociaux et éducationnels**

La capacité de solidarité et de redressement de la population haïtienne est très souvent entravée par l'absence de culture de gestion des risques, qui doit être institutionnalisée. Il est nécessaire d'utiliser les connaissances existantes sur les risques pour informer et éduquer la population afin de changer les comportements pour construire et renforcer la résilience.

b. Statut des SAP, Institution en charge de la gestion des risques et des désastres

À la suite du séisme catastrophique de 7,0 Mw survenu en 2010, Haïti a enregistré plus de 230 000 morts, 1,5 million de personnes déplacées et des dommages importants à la plupart de ses infrastructures essentielles. Parmi les infrastructures détruites figurait le Centre national de météorologie d'Haïti (CNM). Dans un pays aussi vulnérable aux événements météorologiques et climatiques extrêmes, il était urgent de rétablir les capacités de prévision afin de réduire la vulnérabilité de la population haïtienne.

Six mois après le tremblement de terre et juste avant la saison des ouragans de juin à novembre, un site web (www.meteo-haiti.gouv.ht) a été créé pour diffuser des informations et des avertissements aux agences des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales (ONG), aux communautés sinistrées et aux médias.

Le rétablissement des services météorologiques en Haïti est le résultat d'une courte période et d'une forte collaboration entre les Membres de l'OMM, notamment le Canada, Cuba, la République dominicaine, la France (Météo France depuis son bureau en Martinique), le Japon, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique.

De plus, l'OMM s'est associée à Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) pour développer le projet " Services climatiques pour réduire la vulnérabilité en Haïti. " Cette initiative a débuté en 2012 et a considérablement modernisé les services hydrométéorologiques par la mise à disposition d'un nouveau siège, d'un programme de formation pour les prévisionnistes qui se poursuit, et l'installation d'équipements techniques tels que des postes de travail pour les prévisionnistes, Internet, les communications et les

technologies connexes. Ce projet est mis en œuvre en étroite coordination avec un projet de la Banque mondiale, qui vise à renforcer davantage les services hydrométéorologiques d'Haïti.

Vers 2015, Haïti a entrepris des réformes structurelles pour unifier ses services météorologiques et hydrologiques en réunissant le CNM et le SNRE pour créer l'UHM qui dépend du ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural. L'UHM dispose d'un effectif d'environ 56 personnes, dont un directeur, cinq prévisionnistes, dix observateurs, un responsable de la communication, cinq climatologues/hydrologues, un informaticien et un technicien de maintenance, le tout soutenu par un personnel administratif fourni par son ministère de tutelle.

L'UHM ainsi que la majorité des agences impliquées dans la chaîne de valeur de l'alerte précoce font partie du Comité Thématique du Système d'Alerte Précoce (SAP) qui travaille à la finalisation du manuel national SAP multirisque avec le financement de la Banque Mondiale (BM) et le soutien de consultants.

Toutes ces institutions, y compris la Direction Générale de la protection civile (DGPC), sont limitées dans leurs activités en raison de l'insuffisance des fonds, des équipements, des compétences et des ressources humaines, mais elles ont bénéficié de l'aide de partenaires de développement tels que la Banque mondiale, mentionnée précédemment, entre autres.

L'UHM est toujours confronté à un certain nombre de défis institutionnels et structurels mais dispose désormais des capacités de base pour l'observation, la surveillance et la prévision. L'UHM émet des alertes hydrométéorologiques en accord avec le Secrétariat permanent pour la gestion des risques et des catastrophes (SPGRD). L'UHM émet également les bulletins de veille et d'alerte à la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC). La DGPC est au sein du SPGRD, qui diffuse et gère les alertes et la réponse sur le terrain. Le Groupe d'appui à la coopération internationale (CAMI) soutient les Centres d'opérations de secours nationaux, départementaux et municipaux. Ces centres sont des structures décentralisées de la DGPC.

Les autres services actuellement fournis par l'UHM sont les suivants :

- des bulletins réguliers (météo et conditions de mer) deux fois par jour pour les médias et le WEB, ainsi que d'autres utilisateurs
- Assistance aéronautique pour les deux aéroports (Port au Prince et Cap Haïtien). Service de surveillance FIR à mettre en place prochainement.
- Traitement simplifié de certaines données climatologiques et fourniture à certaines institutions (agriculture, sécurité alimentaire).
- Sauvetage des données en cours avec l'aide des étudiants qui saisissent les données.

En dehors de ces services fournis, il reste le défi du manque de procédures structurées telles que la difficulté du suivi en temps réel une fois l'alerte lancée et le manque d'outils pour communiquer efficacement pour atteindre la population, en particulier les groupes vulnérables et les populations éloignées et isolées.

c. Projets et programmes relatifs aux SAP et à l'hydrométrie en cours d'exécution ou de préparation.

Les ressources demandées au CREWS renforceront directement les capacités et la durabilité de l'UHM ainsi que de la DGPC pour la diffusion d'alertes basées sur les impacts potentiels.

Les domaines prioritaires et les activités clés identifiés et développés plus loin dans la proposition s'appuient sur les réalisations des projets en cours financés par le Canada ECCC et ceux mis en œuvre par le Groupe de la Banque mondiale, le Programme alimentaire mondial, l'Agence des États-Unis pour le développement international, la Banque interaméricaine de développement, entre autres.

- Le projet de 6,5 millions de dollars financé par le Canada a permis de construire un bâtiment entièrement équipé, de mettre en place des systèmes de base pour les activités opérationnelles et de dispenser des formations dans les principaux domaines de prestation de services (protection civile, assistance à l'aviation, météorologie marine, climatologie de base et hydrologie). D'autres formations sont prévues pour 2020, ainsi que le développement du plan stratégique national de l'UHM ;
- Le projet Hydromet, financé par la Banque mondiale à hauteur de 5 millions USD, prévoit d'équiper 12 rivières de stations automatiques et de dispenser des formations appropriées au personnel ;
- Projet de démonstration de prévision des inondations et des crues côtières (CIFDP), qui permet à Haïti de recevoir des prévisions de tempêtes fiables et accessibles fournies par le Centre météorologique régional spécialisé de l'OMM basé à Miami ;
- le projet FFGS (Flash Flood Forecasting System) financé par l'USAID, qui contribue à améliorer les capacités d'alerte précoce en cas d'inondations, et le projet SWFDP (Severe Weather Forecasting

Demonstration Project), qui contribue à améliorer le système de prévision en utilisant les produits et les données des centres mondiaux et régionaux de l'OMM. L'exécution des activités est prévue en 2020 ;

- le projet de prévision basé sur le financement, financé par le Programme alimentaire mondial (PAM) avec le soutien du service cubain de prévision météorologique, qui vise à mettre en place un plan opérationnel de prévision météorologique ; et

- Les projets financés par la Banque mondiale en cours d'exécution comprennent le projet de reconstruction et de gestion des risques de catastrophe, le projet de gestion des risques et de résilience face aux aléas climatiques et le projet de développement municipal et de résilience urbaine.

- Le projet régional CREWS pour les Caraïbes, financé par la Banque mondiale à hauteur de 5,5 millions d'USD, dans lequel Haïti, en tant qu'état membre de la CARICOM, bénéficiera de l'inclusion dans la stratégie régionale et des activités de renforcement des capacités prévues par l'OMM dans le cadre de la composante deux.

Le projet proposé servira de catalyseur pour renforcer la résilience du secteur de l'agriculture, qui emploie environ 60 % de la population active et représente 20,35 % du produit intérieur brut, contre les risques et les menaces¹.

d. Optimisation des investissements du projet CREWS.

La conception de cette initiative s'appuie sur les résultats obtenus par les initiatives précédentes, dont certaines sont encore activement mises en œuvre. Plusieurs consultations et partages d'informations ont eu lieu afin de s'assurer que les experts clés et les institutions spécialisées (le service météorologique national des États-Unis, Météo-France et l'INSMET de Cuba, ainsi que les centres de formation régionaux de l'OMM à la Barbade et au Costa Rica) qui participent à divers aspects des projets sont au courant de ce qui est fait et de ce qui est prévu. Les synergies sont encouragées et facilitées. Toutes ces consultations ont impliqué le directeur de l'UHM et les principaux partenaires locaux.

L'approfondissement des partenariats stratégiques au niveau local permettra d'accroître la visibilité et la valeur de l'UHM auprès des décideurs politiques. L'accent est mis sur le secteur de l'agriculture, étant donné son rôle essentiel dans le paysage économique et l'augmentation des produits et services de l'UHM pour les parties prenantes du secteur qui soutiendront le besoin d'investissements accrus. Dans ce domaine, USAID finance en Haïti un projet conçu pour augmenter la couverture forestière et l'arboriculture durable dans le nord d'Haïti. Dans le cadre de ce projet, il y aura un protocole d'accord avec le Centre National de L'Information Géo-Spatiale (CNIGS) et l'UHM pour étendre le réseau national de stations météorologiques, en particulier dans le département du Nord-Est où les institutions n'ont pas de transmission de données en temps réel. A la fin du projet, les stations deviendront la propriété de l'UHM, ce qui donnera plus de confiance pour investir dans la poursuite du renforcement des capacités et la maintenance des équipements.

Le soutien de CREWS s'appuiera sur les équipements et les systèmes techniques déjà installés et sur la formation déjà reçue par le personnel de l'UHM, en se concentrant sur la poursuite des opérations de l'UHM, sur l'augmentation de la capacité du personnel à produire et à fournir des produits et services coproduits aux secteurs clés et sur le soutien de l'UHM dans le développement et la mise en œuvre d'un projet pilote au profit des agriculteurs.

Le projet, grâce à sa collaboration avec DGPC, travaillera avec les communautés ciblées et la société civile pour renforcer leurs capacités à comprendre et à utiliser les informations météorologiques et climatiques fournies pour sauvegarder les vies et les moyens de subsistance. La combinaison du soutien de CREWS et des investissements actuels et futurs dans le secteur augmentera la probabilité d'une UHM durable et permettra à Haïti de progresser dans la fourniture de services hydrométéorologiques.

e. Cohérence avec les initiatives existantes

Le comité directeur national du projet est composé de parties prenantes internationales et nationales qui dirigent les projets actuels mentionnés ci-dessus dans la section D. L'élaboration de cette proposition a également été réalisée en consultation avec les mêmes institutions. Un effort a été fait, qui se poursuivra, pour assurer une coordination systématique avec les institutions concernées et éviter la duplication des efforts. L'OMM reconnaît la disponibilité limitée des financements externes et la nécessité de maximiser l'impact sur le terrain. Cet objectif ne peut être atteint qu'en intégrant les contributions des différentes

¹ In FOA in Haiti: <http://www.fao.org/haiti/fao-en-haiti/le-pays-en-un-coup-doeil/fr/>

institutions et parties prenantes. Les parties prenantes seront engagées par des consultations régulières aux niveaux national, départemental et communautaire.

Par ailleurs, Météo France, la BM et le Centre Météorologique Régional Spécialisé (CMRS) - Miami, Hurricane Center / National Hurricane Center sont tous des partenaires clés du réseau OMM ; des mécanismes de coopération de longue date.

STRATÉGIE

La stratégie du projet vise à :

- Améliorer le suivi météorologique, climatique et environnemental ;
- Développer des systèmes nationaux pour collecter et assembler les alertes prévues, et ;
- Diffuser efficacement dans une deuxième étape les alertes et autres informations pour soutenir les processus décisionnels de réponse aux aléas climatiques et planifier l'adaptation aux changements climatiques en Haïti.

Le projet a été conçu de manière à assurer une conformité en termes de :

- Durabilité des acquis aussi bien au niveau national qu'au niveau local ;
- Accompagnement du projet par un cadre efficace de Suivi et évaluation S & E ;
- Reproductibilité des leçons par le renforcement des capacités et le transfert des compétences ;
- Implication des parties prenantes ;
- Approche multidisciplinaire ;
- Approche genre notamment à travers l'égalité des sexes ;
- Approche complémentaire afin d'éviter la duplication des efforts.

Ce projet est particulièrement pertinent au niveau national dans la mesure où il s'intègre parfaitement dans les politiques et les stratégies nationales. Il soutient l'objectif global du pays en augmentant la résilience des populations les plus vulnérables en mettant à leur disposition les connaissances sur les prévisions météorologiques et des scénarii climatiques qui leur permettraient de prendre des mesures préventives contre ces éventuels impacts. De plus, il est en phase avec la stratégie de PANA en termes de planification stratégique pour l'adaptation au Changement Climatique à long terme.

Le projet CREWS a une vocation nationale; il prévoit la production d'alertes précoces et des informations climatiques pour soutenir de nombreux domaines tels que la sécurité alimentaire / l'agriculture, la gestion de l'eau, la santé et l'énergie. Il répond aux exigences environnementales en matière de conception et d'exécution tel que : la durabilité, le suivi et évaluation, la reproductibilité, l'implication des parties prenantes, l'approche multidisciplinaire, l'égalité des sexes, l'approche complémentaire, etc. Ce projet est également en parfaite cohérence avec les politiques et les stratégies nationale du PNUD.

Conformément au Plan Stratégique du PNUD, ce projet s'inscrit dans une approche inclusive et intégrée qui met l'accent sur la nécessité de relier les efforts de prévention au développement. Le PNUD travaille ainsi, aux côtés du gouvernement et des ministères pour renforcer leurs capacités dans des domaines d'intervention divers mais interconnectés, qui vont depuis la prévision et la diffusion d'alerte jusqu'au développement d'outils stratégiques et le plaidoyer pour leur intégration dans les politiques publiques. Ce processus passe par l'établissement de mécanismes de coordination conjointe, de renforcement des capacités opérationnelles, d'amélioration du système d'alerte précoce et d'opérationnalisation de cette compétence.

En promouvant une approche de participation communautaire et d'inclusion, ce projet conduira à un changement de paradigme où les communautés verront leur résilience s'améliorer sur le long terme. Ce projet répond aux besoins exprimés par les communautés de les appuyer sur la préparation aux désastres mais en même temps de résoudre des problèmes structurels de développement. Pour y parvenir, le projet propose les composantes et activités suivantes :

Activité 1 : Renforcement des capacités de UHM pour fournir des services de haute qualité en matière de prévisions hydrométéorologiques ;

Activité 2 : Amélioration du Système d'alerte hydrométéorologique ;

Activité 3 : Amélioration des capacités de préparation et de réponse aux niveaux national et communautaire.

Ces trois composantes s'alignent à l'axe prioritaire 4 du PNGRD 2020 - 2030 au Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) et au Plan d'Action National d'Adaptation (PANA) et qui vise à accroître significativement et durablement la résilience d'Haïti, de ses institutions nationales, de ses collectivités

territoriales et de ses communautés face aux catastrophes, en vue de contribuer à l'amélioration et la sécurisation des conditions de vie de la population. Ce projet tient compte également de la politique d'égalité Homme-Femme dans le renforcement de capacité des communautés afin de donner plus de chances aux femmes dans la prise de décisions en matière d'alerte précoce et de prévision météorologique.

Ces mesures relatives à la lutte contre le changement climatique, l'égalité entre les sexes, les communautés durables et la protection de l'écosystème liée à l'eau répondent à l'objectif 13 de Développement Durable (ODD) dont les résultats contribueront à prendre des mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques. Il est développé en étroite consultation avec l'UHM, et vise l'Objectif de référence n° 6 du « One UN Plan »² qui articule les objectifs partagés entre tous les membres du SNU en Haïti.

RÉSULTATS ET PARTENARIATS

Le projet CREWS contribuera à améliorer les capacités de gestion et d'exploitation de l'UHM afin de permettre une coordination plus solide avec des capacités techniques et opérationnelles plus fortes en matière de prévision pour soutenir l'alerte. Il soutiendra plusieurs niveaux de services hydrométéorologiques et d'alerte, avec des exigences de coordination différentes.

Le projet contribuera à améliorer la gestion et l'opérabilité de l'UHM afin de renforcer les capacités de prévision, d'alerte précoce et d'aide à la décision pour une réponse rapide et pertinente. Ainsi, les attentes et les besoins du CPD et des autres acteurs de la réponse vis-à-vis de l'UHM doivent être pris en considération en fonction de la saison et adaptés aux différents risques hydrométéorologiques.

Activité 1 : Amélioration de l'UHM pour fournir des services de haute qualité à la Protection Civile et aux autres acteurs.

Résultat 1.1 : Les dispositions institutionnelles de l'UHM sont renforcées

Actions:

- 1.1.1 : Mettre en œuvre les premières étapes et le cadre juridique du plan stratégique national de l'UHM ;
- 1.1.2 : Organiser des réunions conjointes pour la mise en œuvre du plan stratégique national.

Résultat 1.2 : Les capacités techniques pour fournir des prévisions et des alertes améliorées à l'UHM sont renforcées

Actions:

- 1.2.1 : Assurer l'accès à une connexion d'internet haut débit à l'UHM ;
- 1.2.2 : Octroyer des articles et des fournitures de bureau pour permettre un fonctionnement régulier de l'UHM ;
- 1.2.3 : Procurer des services de téléphonie, de la collecte et de l'archivage de données pour l'UHM.

Activité 2 : Amélioration du Système d'alerte hydrométéorologique ;

Résultat 2.1 : Des mécanismes de coordination nationale sont renforcés

Actions:

- 2.1.1 : Mener des consultations pour identifier les besoins prioritaires des utilisateurs des services liés au mandat de l'UHM.
- 2.1.2 : Réaliser des ateliers de formation au profit des cadres de la CNSA pour l'interprétation des informations hydrométéorologiques et climatiques.
- 2.1.3 : Réaliser un exercice de simulation (SIMEX) pour tester l'efficacité du système d'alerte précoce national ;

Résultat 2.2 : Systèmes d'alerte précoce pour le secteur agricole sont développés et accessibles

Actions:

- 2.2.1 : Mener des consultations avec le secteur agricole pour identifier les besoins prioritaires.
- 2.2.2 : Elaborer une feuille de route 2022-2025 avec le ministère de l'agriculture des ressources naturelles et du développement rural (MARNDR) ;
- 2.2.3 : Initier le cadre du partenariat avec la CNSA / DGPC ;
- 2.2.4 : Etablir une base de données des agriculteurs.

² Objectif de référence n° 6 du « One UN Plan »: les institutions publiques sont renforcées pour mettre en œuvre efficacement des politiques et des programmes qui garantissent la fourniture de services de base de qualité dans les communautés les plus mal desservies et augmentent leur résilience aux menaces liées au climat, notamment par la gestion des catastrophes et l'atténuation des risques

Activité 3 : Amélioration des capacités de préparation et de réponse aux niveaux national et communautaire

Résultat 3.1 : Plans de préparation et de réponse sont renforcés et accessibles

Actions:

- 3.1.1 : Identifier et réaliser une évaluation des risques de la communauté pilote sélectionnée ;
- 3.1.2 : Revoir et renforcer les plans de préparation et de réponse au niveau national et communautaire.
- 3.1.3 : Réaliser des exercices de simulation (SIMEX) sur la diffusion et la communication des alertes au niveau communautaire.
- 3.1.4 : Sensibiliser le public aux principaux risques en tenant compte de la dimension du genre.
- 3.1.5 : Développer conjointement avec la DGPC des mécanismes de réponses aux risques identifiés
- 3.1.6 : Installer un système d'échange d'informations robuste entre l'UHM et le DGPC.

Les bonnes pratiques identifiées dans d'autres projets agro-météorologiques du CREWS seront exploitées.

Bénéficiaires

Tout le pays bénéficiera des retombées positives de ce projet avec le développement d'un système d'alerte précoce (SAP) pour sensibiliser la population sur les risques climatiques, afin qu'elle se prépare en conséquence pour mieux gérer les risques du changement climatique à long terme, ainsi que les incertitudes qui y sont associées. Les communautés vivant dans les zones sujettes aux glissements de terrain et aux inondations sécuriseront leurs vies, leurs habitats et anticiperont les potentiels dangers. On observera également une réduction des désastres liés aux inondations et ses corollaires, qui lorsqu'ils arrivent perturbent la vie normale des populations et ont donc des répercussions négatives sur tout le pays.

Prise en compte du genre dans le projet

Les femmes sont, en général, plus vulnérables aux effets du Changement Climatique que les hommes ; elles constituent la majorité des pauvres de la planète (les deux tiers, O'Brien 2008) et sont plus dépendantes pour leur subsistance des ressources naturelles qui sont menacées par le Changement Climatique. Ceci est d'autant plus vrai pour celles qui vivent dans les régions rurales à mobilité réduite, elles sont responsables de la majorité des tâches ménagères de subsistance : l'approvisionnement en eau, en nourriture et en combustible pour la cuisine. Elles ont souvent très peu de temps à consacrer à d'autres activités génératrices de revenus en raison des responsabilités domestiques et agricoles ; elles peuvent par ailleurs être exclues de certaines activités à cause du manque de moyens financiers ou encore en raison du système foncier qui confère tous les droits aux hommes dans la famille.

La solution préconisée dans ce projet est de formaliser un protocole de diffusion efficace de communication impliquant les points focaux locaux pour distribuer des informations climatiques et météorologiques pour les populations vulnérables notamment les femmes.

Par ailleurs, durant la réalisation du projet, une attention particulière sera donnée aux jeunes et aux personnes âgées qui sont également des groupes qui présentent une vulnérabilité particulière aux effets néfastes du Changement Climatique.

Partenariats

La communication avec l'homologue national, les représentants des communautés et l'administration locale doit être permanente et aussi formelle que possible pour éviter les écueils lors de la mise en œuvre des activités ; - L'atteinte des résultats attendus du projet nécessite conséquemment une coopération étroite non seulement avec les institutions œuvrant dans le domaine du climat, de la météorologie et du changement climatique mais aussi avec d'autres acteurs sociaux clés, des organisations locales qui peuvent faciliter la mise en œuvre et la consolidation des acquis en agissant en complémentarité et en synergie sur le terrain.

Ce projet entend consolider des avancées déjà réalisées en matière de renforcement des capacités de prévision, d'alerte précoce et de préparation aux désastres dans le pays, dans le cadre du programme de « Services climatologiques pour réduire la vulnérabilité en Haïti », que l'OMM a mis en œuvre en 2012 avec un financement de l'Environnement et Changement Climatique Canada (ECCC). L'objectif du projet était de rétablir les services climatologiques et météorologiques afin qu'ils soient accessibles à tous les secteurs essentiels et aux populations vulnérables.

Le projet bénéficiera également des leçons apprises de plusieurs autres projets financés par les partenaires techniques et financiers en Haïti tant au niveau local que national particulièrement au niveau du rétablissement des réseaux d'observations climatologiques et hydrologiques et instauration d'un système de gestion des données.

Ainsi, dans le cadre de la gestion de ce projet, des partenariats nécessaires et appropriés seront mis en place avec les partenaires principaux en matière de prévision météorologiques et de prévention des risques et

désastres, et notamment la Direction Générale de Protection Civile (DGPC) du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT), l'Unité Hydrométéorologique (UHM) du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) et le Comité National pour la Sécurité Alimentaire (CNSA).

Implication des parties prenantes

Le ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) aura à apporter sa contribution dans la mise en œuvre des Systèmes d'Alerte précoce et de l'amélioration des informations sur le climat. Ce ministère détient des cadres qui ont été formés pour appuyer la chaîne de communication sur la surveillance des phénomènes climatologiques et météorologiques. Cette institution étant membre du Secrétariat Permanent de Gestion de Risques et de Désastres, entité interministérielle au sein du système national, le point focal du MARNDR qui assure la liaison avec la DGPC pourra faire le suivi pour s'assurer de cet appui. Les techniciens et cadres de l'UHM pourront aussi apporter leurs contributions dans l'anticipation et la communication sur les phénomènes naturels susceptibles de générer des inondations et mouvements de terrain. Toutefois, la partie financière restera à la charge du projet.

Des arrangements se feront également avec le Centre National de l'Information Géo-Spatiale (CNIGS) pour assurer la formation en gestion des bases de données pour les utilisateurs des données de l'UHM. L'équipe locale de la Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA) sera très impliquée. Cette institution a déjà des habitudes de collaboration avec l'UHM dans le domaine de l'utilisation des données climatologiques et environnementales.

Les directions départementales de la condition féminine et les responsables départementaux des personnes en situation de handicap et les comités communaux seront impliqués dans la réalisation des campagnes de sensibilisation du public. Ils auront eux aussi une meilleure compréhension des risques majeurs.

Arrangements Institutionnels

Le ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) à travers l'Unité Hydrométéorologique (UHM), s'occupant essentiellement de la surveillance des phénomènes climatologiques et météorologiques sur tout le territoire national, sera le partenaire d'exécution du projet. La Direction Générale de la Protection Civile, sous tutelle du ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT), coordonne les activités de Gestion des Risques et des Désastres (GRD).

Les directions du ministère à la condition féminine joueront également un grand rôle dans l'incitation des femmes à travers leurs réseaux d'associations de femmes à prendre une part active au niveau la communication sur les alertes précoces. Ces directions seront également actives dans la sensibilisation du grand public sur les dangers des phénomènes hydrométéorologiques.

La mise en œuvre du projet suivra la modalité de mise en œuvre nationale. La coordination de toutes les activités journalières du projet se fera par le chef du projet en collaboration avec l'Unité Hydrométéorologique (UHM) et la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC). Le mécanisme de gouvernance du projet sera assuré à travers le comité de pilotage du projet conformément aux procédures du PNUD en rapport avec les projets NIM.

Comité de pilotage

Le Comité de pilotage du projet est responsable des décisions d'orientation relatives à la mise en œuvre du projet. Il organisera des examens du projet pour évaluer la performance du projet et le Plan de Travail de l'année suivante et lorsque des directives sont sollicitées par le Chef de projet, y compris l'approbation des révisions. Le comité de pilotage du projet est constitué du Directeur de l'Unité Hydrométéorologique par délégation d'autorité du Directeur Général du MARNDR, d'un représentant du OMM et d'un représentant du Management du PNUD. Ce projet fera l'objet d'une évaluation finale pour tirer des leçons pour d'autres projets du même type ou pour pouvoir passer à l'échelle à l'avenir.

Coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire (CSS/CTr)

Une assistance technique sera favorisée à travers les formations des cadres de l'UHM sur la prévision météorologique et la surveillance climatique. Cette coopération vise à améliorer les capacités opérationnelles de préparation et de réponse aux niveaux national et communautaire de l'Unité Hydrométéorologique et la mise en place d'un Système d'Alerte hydrométéorologique amélioré.

Des échanges pour le partage des connaissances entre les deux pays seront facilités par le PNUD et d'autres possibilités d'échange Sud-Sud seront explorées avec la République Dominicaine et Cuba qui travaillent également sur des projets similaires.

Gestion de Connaissances

Le projet contribuera à la production de connaissances en matière de prévision météorologique et développement d'alerte précoce. Ces informations seront produites ou gérées par les techniciens de l'Unité Hydrométéorologique (UHM). Un document synthétisant ces connaissances sera produit pour guider d'autres interventions futures dans la zone. Des leçons apprises au niveau du projet seront produites dans les rapports trimestriels. Les cadres du projet et de l'UHM seront responsables de la collecte d'informations à ce niveau qui seront synthétisées par l'officier de projet.

L'assistance technique sur la mise en application du système d'alerte précoce et de la surveillance des phénomènes climatiques et hydrométéorologiques pourra partager les bonnes expériences avec les autres pays de la région à travers la OMM, et aussi les intégrer dans le rapport de pays sur le cadre d'action de Sendai.

Durabilité et Mise à l'échelle

L'objectif de ce projet est d'améliorer les capacités techniques de l'UHM pour mieux calibrer et intégrer les systèmes d'alerte aux inondations et disposer d'un système global de prévisions météorologiques numériques. En effet, les efforts, acquis ces dernières années dans le domaine de la prévision météorologique sont souvent réduites à néant lors de désastres et fragilise encore un peu plus, les rares structures qui œuvrent dans le domaine de l'hydrométéorologie et des changements climatiques. En appuyant l'Unité Hydrométéorologique d'Haïti (UHM) pour une opérabilité durable et la mise en place d'un système d'alerte hydrométéorologique pertinent et efficace, on garantit le succès des activités humanitaires de prévention tout en se dirigeant de plus en plus vers des activités de développement basées sur le partenariat et le renforcement des institutions nationales.

Ce projet mise sur l'autonomisation progressive des institutions dans leurs facultés de prévision météorologique et de prévention aux risques et aux désastres. En mettant l'accent sur l'accompagnement de l'UHM, le projet s'inscrit dans cette perspective de durabilité en misant sur le renforcement des capacités de cette institution phare. Plus largement, la durabilité se manifeste par la formation des cadres techniques institutionnels pour un meilleur arrimage entre la prévision, la prévention et la réponse.

Le Projet sera mis en œuvre en étroite collaboration avec les principales institutions nationales. Ces institutions seront impliquées dans les différentes phases de mise en œuvre du projet, non seulement en tant qu'appui pour la prise de décisions et des orientations stratégiques du projet, mais en tant que partenaires techniques en charge du développement de certaines prestations clés, des produits techniques du projet. De plus, le projet proposé comprend des composantes de formation de cadres techniques nationaux afin de garantir la durabilité des initiatives de mises en œuvre.

PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL ^{3 4}

Resultat CPD	Actions	Point Focal	Partie responsable	Budget pluriannuel										Notes de Budg et			
				2022 - Q1	2022 - Q2	2022 - Q3	2022 - Q4	2023 - Q1	2023 - Q2	2023 - Q3	2023 - Q4	Y1	Y2		Total		
Résultat du CPD : les acteurs nationaux disposent des connaissances, des capacités et des outils nécessaires pour améliorer la gestion des ressources naturelles et la réduction et la gestion des risques.	Activité 1 : Amélioration de l'UHM pour fournir des services de haute qualité à la protection civile et aux autres parties prenantes.																
	1.1 Renforcement des dispositions institutionnelles de l'UHM	UHM	UNDP	x	x	x	x							60,000.00	-	60,000.00	1
	Mise en œuvre des premières étapes du plan stratégique national et mise en œuvre du cadre juridique.																
	Organisation de réunions conjointes pour la mise en œuvre du plan stratégique national.			x	x	x	x					10,000.00		10,000.00			
	1.2. Renforcement de capacités techniques pour fournir des prévisions et des alertes améliorées à l'UHM.			x	x	x	x	x	x	x	6,000.00	9,450.00	15,450.00				
	Assurance de l'accès à une connexion internet haut débit à l'UHM.																
	Procuration de fournitures de bureau pertinentes à l'UHM.			x	x	x	x	x	x		20,600.00	10,000.00	30,600.00				
	Procuration d'autres services de bureau tels que la téléphonie, la collecte de données et les archives pour l'UHM.			x	x	x	x	x	x	x	26,000.00	26,000.00	52,000.00				
	Sous-Total Activité 1													122,600.00	45,450.00	168,050.00	
	Activité 2 : Amélioration du système d'alerte hydrométéorologique																
	2.1 Renforcement du mécanisme de coordination nationale	CNSA	UNDP		x	x	x	x				5,000.00	5,000.00	10,000.00			
	Mener des consultations pour																

³ Les définitions et classifications des coûts pour que les coûts relatifs au programme et à l'efficacité du développement soient imputés au projet sont énoncées dans la décision DP/2010/32 du Conseil d'administration.

⁴ Les modifications apportées au budget d'un projet qui affectent la portée (produits), la date d'achèvement ou les coûts estimatifs totaux du projet nécessitent une révision budgétaire formelle qui doit être signée par le comité de pilotage du projet. Dans les autres cas, le directeur de programme du PNUD peut signer seul la modification, à condition que les autres signataires n'y opposent aucune objection. Cette procédure est applicable, par exemple, lorsque le but de la modification n'est que de réévaluer les activités entre les années.

[illegible]

	Co-développement de réponses et de résultats avec l'UHM et le DPC.																			
	Installer un système d'échange d'informations robuste entre l'UHM et le DGPC.																			
	Sous-Total Activité 3																			
	Gestion de projet																			
	Recrutement Chef de projet	UNDP	UNDP																	
	Voyage et indemnité journalière de subsistance (DSA) pour les consultations.																			2
	Organisation des comités de pilotage.																			3
	Cout services rendus (UPL)																			4
	Sous-Total Gestion de projet		-																	
	Total Coûts directs																			
	Frais généraux de gestion (8%)																			
	Grand Total																			

Notes de Budget	
1	Le cout du coordonnateur technique est inclus.
2	DSA pour les consultants et staff
3	Coût réunions du comité de pilotage
4	Services rendus par le PNUD basés sur la Liste des prix universels/UPL

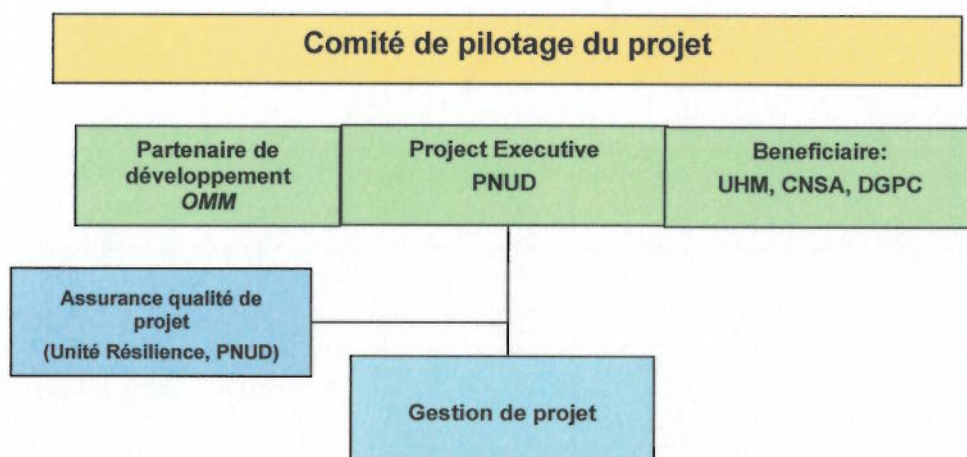
MODALITÉS DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

Un comité de pilotage qui impliquera les partenaires principaux du projet sera établi pour assurer l'appropriation nationale et le bon déroulement du projet. Ce comité sera à la fois une structure d'orientation et un espace de consultation pour le projet. Il sera composé d'un représentant de chacune des institutions partenaires notamment : UHM/MARNDR, PNUD, OMM. Le comité de pilotage se réunira au moins une fois par an et aura deux fonctions principales (1) orientation du projet et (2) suivi du projet⁵.

Le comité de pilotage sera présidé par l'UHM/MARNDR qui assurera le secrétariat. Le comité de pilotage veillera à ce que les décisions clés soient prises conformément aux règles et procédures établies. Le suivi du projet sera conforme aux procédures établies par le PNUD pour superviser les projets. Le développement de différents rapports techniques et financiers informant sur l'avancement des activités du projet devra être conforme aux procédures établies par ces institutions.

Le comité de pilotage sera assisté d'un comité de suivi technique ouvert aux institutions et partenaires.

Structure de l'organisation du projet



Le comité de pilotage :

Parmi ses attributions, le Comité de Pilotage devra entre autres choses :

- Veiller à l'intégration du projet dans les stratégies nationales ;
- Etre consulté pour toute modification du cadre logique du projet ;
- Etre consulté pour toute modification significative des répartitions budgétaires ;
- Etre tenu informé en continu de l'avancement du projet et des livrables atteints ;
- Conseiller le PNUD et le directeur de projet sur les améliorations qu'il serait possible d'apporter au contenu et/ou à l'exécution du projet ;
- Se réunir au moins une fois par an ; et
- Approuver les rapports annuels du projet.

Assurance du projet

La fonction d'Assurance du projet relève de la responsabilité de chaque membre du Comité de projet, mais peut être déléguée.

La fonction d'Assurance du projet soutient le Comité de projet en exécutant des fonctions objectives et indépendantes de contrôle et de suivi. Pendant le processus de mise en œuvre d'un projet, cette fonction assure la gestion et la réalisation des étapes importantes appropriées. Dans le cas de ce projet, l'assurance du projet sera exercée par le Chef d'Unité Résilience du PNUD.

CADRE DE RÉSULTATS

Appui à l'Unité Hydrométéorologique d'Haïti (UHM) pour une opérationnalité durable et la mise en place d'un système d'alerte hydrométéorologique pertinent et efficace.							
Cadre logique concis avec résultats et indicateurs (à réviser au cours de la première année de mise en œuvre)							
	Description	Indicateurs	Moyens de vérification	Ligne directrice	Objectifs		
					Année 1	Année 2	Année 3
ACT. 1	Amélioration des capacités de l'UHM pour fournir des services de haute qualité à la protection civile et aux autres parties prenantes.	Augmentation (en %) de la satisfaction des parties prenantes ciblées à l'égard des services de l'UHM	Enquête et rapport auprès des utilisateurs	A déterminer	+10%	+10%	+10%
Extrant 1.1	Renforcement des dispositions institutionnelles de l'UHM.	Développement du PSN (Plan stratégique national) Existence d'un SMQ (système de management de la qualité)	Plan stratégique national approuvé Documentation du SMQ ou de la certification	0 A déterminer	0 A. déterminer	1 A déterminer	0 A déterminer
Extrant 1.2	Amélioration des capacités techniques de l'UHM à fournir des prévisions et des alertes.	Nombre d'employés formés Nombre d'utilisateurs finaux formés à l'utilisation de produits spécifiques.	Dossiers de formation Dossiers de formation	A déterminer A déterminer			
ACT. 2	Amélioration du système d'alerte hydrométéorologique	Pourcentage de participants démontrant une amélioration de leur connaissance des dispositions des SAP multi-aléas à la fin du projet.	Pré et post enquêtes pour les statuts de base et finaux.	A déterminer			
Extrant 2.1	Renforcement du mécanisme de coordination nationale	Développement du concept d'opérations pour l'UHM	Documentation du concept d'opérations pour l'UHM	A déterminer			
Extrant 2.2	Services d'alerte précoce développés et accessibles pour le secteur agricole	Développement de procédures opérationnelles standard	Procédures opérationnelles standard élaborées et disponibles	0	0	1	0
ACT. 3	Renforcement des capacités de préparation et de réponse aux niveaux national et communautaire	Pourcentage de participants démontrant une augmentation de leur connaissance des capacités de réponse (rôles et responsabilités)	Pré et post enquêtes pour les statuts de base et finaux.	0	+%10	+%20	+%50
Extrant 3.1	Plans de préparation et de réponse renforcés et accessibles	Nombre d'institutions nationales disposant de plans de préparation et d'intervention Nombre de communautés disposant de plans d'intervention et de procédures opérationnelles normalisées	Plan national de préparation et d'intervention révisé Plan communautaire et PON accessibles	A déterminer A déterminer			

SUIVI ET ÉVALUATION

Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le projet fera l'objet d'un suivi selon les plans de suivi et d'évaluation ci-dessous :

Plan de suivi

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	Partenaires éventuels	Coût éventuel
Suivre les progrès vers les résultats	Recueillir et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de résultats du RRF afin de déterminer les progrès du projet vers l'obtention des produits convenus.	Trimestrielle ou à la fréquence requise pour chaque indicateur.	Intervention de la direction du projet en cas de progrès plus lents que prévus.	MARNDR/UHM, PNUD	
Suivre et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et suivre les mesures de gestion des risques au moyen d'un registre des risques. Ceci comprend les mesures et les plans de suivi qui ont pu être requis selon les normes sociales et environnementales du PNUD. Des audits seront réalisés conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer les risques financiers.	Trimestrielle	La direction du projet identifie les risques et prend des mesures de gestion de ces risques. Elle veille à la tenue et à l'actualisation du registre des risques pour assurer le suivi des risques repérés et des mesures prises.	MARNDR/UHM, PNUD	
Apprendre	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront dégagés périodiquement des activités du projet ainsi que recherches activement auprès d'autres projets et de partenaires puis réintégrés dans le projet.	Au moins annuelle	L'équipe du projet dégage les leçons appropriées et en tient compte pour éclairer les décisions de gestion.	MARNDR/UHM, PNUD	
Assurance qualité du projet	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour repérer les forces et les faiblesses du projet et pour éclairer la prise de décisions de gestion afin d'améliorer le projet.	Annuelle	La direction du projet examine les forces et les faiblesses du projet et en tient compte pour éclairer ses décisions et améliorer les performances du projet.	MARNDR/UHM, PNUD, OMM	
Revoir et prendre des mesures correctives	Revue interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin d'éclairer la prise de décisions.	Au moins annuelle	Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité font l'objet d'un examen du comité de pilotage et sont utilisées pour prendre des mesures correctives.	MARNDR/UHM, PNUD	
Rapport du projet	Il sera présenté au comité de pilotage du projet et aux parties prenantes clés un rapport d'avancement qui comprendra les données sur les résultats obtenus au regard des cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits, le résumé d'évaluation annuel de la qualité du projet, un registre des risques actualisé avec indication des mesures d'atténuation et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée.	Annuelle et à la fin du projet (rapport final)		MARNDR/UHM, PNUD	
Revue du projet (comité de pilotage)	Le mécanisme de gouvernance du projet (comité de pilotage) effectuera des revues périodiques du projet pour en évaluer la performance et examiner le Plan de travail pluriannuel afin de garantir le réalisme des budgets pour la durée du projet. La dernière année du projet, le comité de pilotage effectue une revue du projet pour dégager les leçons à retenir, examiner les possibilités d'amplification d'échelle et diffuser les résultats et les enseignements à retenir du projet auprès des publics concernés.	À préciser (au moins annuelle)	Il convient que le comité de pilotage examine toutes les préoccupations relatives à la qualité et à la lenteur de l'avancement du projet et que des mesures de gestion soient prises pour traiter les problématiques mises en évidence.	MARNDR/UHM, PNUD, OMM	

Le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) ont établi conjointement l'initiative Connecting Business (CBI) pour renforcer l'engagement du secteur privé dans la préparation, la réponse et le rétablissement des urgences. Le CBI alloue 54 583,20 USD (y compris le GMS du PNUD) pour soutenir et renforcer le réseau membre du CBI en Haïti. Ces fonds peuvent être dépensés pour les activités suivantes :

- Renforcer la résilience aux catastrophes des entreprises, en mettant l'accent sur les PME (activité 1 de la proposition initiale) - 44 140 USD
- Sensibilisation (combinant des éléments des activités 2 et 3) - 10 000 USD

Contexte

AGERCA est le représentant du secteur privé et de la société civile au sein du Système National de Gestion des Risques et des Désastres (SNGRD) et est également le point focal de l'ARISE (UNDRR) et du CBI (PNUD / OCHA) en Haïti. En tant que représentant de ces deux réseaux depuis plusieurs années, nous avons pu obtenir beaucoup de bénéfices de ces alliances. Il est à noter que chaque année en Suisse, lors des réunions de tous les membres du réseau CBI, il y a toujours eu beaucoup de discussions en termes de bonnes pratiques et de partage d'expériences. AGERCA souligne également l'accès aux différents documents partagés par le secrétariat du CBI qui nous ont très souvent soutenus lors de nos formations et autres activités. En cas d'urgence, nous bénéficions toujours du soutien technique du CBI et d'ARISE ainsi que d'autres membres de leurs réseaux.

Haïti est un pays extrêmement vulnérable face aux risques et aux catastrophes. Cette vulnérabilité est transversale. C'est-à-dire qu'elle concerne tous les secteurs de la vie nationale, notamment le secteur des entreprises privées car les entreprises en Haïti ne donnent pas la priorité à la gestion des risques comme outil stratégique de durabilité dans leurs différentes planifications. Il existe différents facteurs qui déterminent la vulnérabilité d'Haïti parmi lesquels nous trouvons les suivants :

1. Géologique et géodynamique
2. Hydro-climatique
3. Politiques
4. Socio-économique
5. Entre autres...

Par rapport à ce niveau de vulnérabilité, il est crucial de prendre des mesures visant à renforcer la résilience de ce pays. L'AGERCA, en relation avec sa mission qui :

- d'une part : vise à encourager les entreprises et les communautés de la société civile à identifier les risques auxquels elles sont exposées, et à rechercher des solutions efficaces pour éviter toute rupture définitive dans leur fonctionnement, leur économie et leurs activités sociales.

- d'autre part : promouvoir les bonnes pratiques en matière de RRC et coordonner les actions de réponse du secteur privé et de la société civile en cas de crise ou de catastrophe naturelle.

Étant donné l'importance des femmes et des enfants dans la société et le fait qu'ils souffrent généralement beaucoup plus après une catastrophe ou dans toute situation d'urgence, d'autant plus que la saison des ouragans a commencé le 1er juin en Haïti et dans les Caraïbes, une attention particulière doit être accordée aux groupes les plus vulnérables : les femmes monoparentales, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées.

Dans le cadre du projet de l'année dernière, nous avons reçu des fonds de la Connecting Business Initiative (CBI) avec lesquels nous avons pu réaliser plusieurs activités au bénéfice principal du secteur privé (formel et informel) et également des fonds du PNUD qui a renforcé les fonds de la CBI en nous permettant de réaliser plusieurs activités au bénéfice de plusieurs familles vivant dans ces mêmes communautés vulnérables. Ce projet avait pour objectif d'œuvrer pour une contribution concertée de la société civile haïtienne, y compris le secteur privé, au COVID 19, pour une meilleure efficacité de la réponse en termes de prévention, d'actions, de plaidoyer pour des soins médicaux, une protection sociale adéquate, un soutien psychosocial et communautaire.

La mise en œuvre de ce nouveau projet permettra de renforcer la résilience de certaines entreprises du secteur privé, notamment les TPE et PME. Soudainement, cela nous permettra de créer un noyau d'entreprises résilientes qui pourra servir de modèle dans le renforcement de la résilience de ce secteur en Haïti, notamment pour les TPE et PME. L'expérience de COVID19 nous montre combien il est important pour les entreprises de mettre en avant la gestion des risques naturels, technologiques et sanitaires dans leur planification stratégique.

Une étude qui a été réalisée par AGERCA sur les TPE et PME, a montré comment le Covid-19 les a affectées à plusieurs niveaux : chiffre d'affaires, approvisionnement, stockage, commandes, trésorerie, présence du personnel, présence des clients, temps de fonctionnement, entre autres ? Du point de vue des ventes, 78% des entreprises ont constaté une baisse significative de leur chiffre d'affaires. À l'échelle mondiale, une récente enquête sur la continuité des activités menée par le cabinet de conseil Gartner a montré que seulement 12 % des entreprises étaient pleinement préparées à l'impact du coronavirus. Tous ces éléments peuvent être considérés comme des leçons à tirer par les entreprises pour renforcer leur résilience.

Activités proposées

Dans le cadre de ce projet, nous recevrons des fonds de la Connecting Business Initiative (CBI) avec lesquels nous pourrions mener à bien plusieurs activités très importantes. Lors de la mise en œuvre des activités de ce projet, nous travaillerons avec la société civile haïtienne et le secteur des entreprises privées afin d'obtenir de meilleurs résultats et d'avoir un plus grand impact. Les différentes activités qui seront réalisées sont les suivantes :

Activité 1 : Mise en œuvre du " kit de résilience".

a. Session de formation pour 45 entreprises (Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Très Petites Entreprises (TPE)

Dans le cadre de cette activité, nous sensibiliserons ces institutions pour leur montrer l'importance de la résilience des entreprises. Le choix de ces 45 entreprises se fera en concertation avec les différentes Chambres de Commerce partenaires du projet telles que : la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Haïti (CCIH), la Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Haïtienne (CFHCI), la Chambre de Commerce et d'Industrie Canado-Haïtienne (CCHCI), l'Association des Industries d'Haïti (ADIH), l'Association Touristique d'Haïti (ATH).

Une importante campagne de formation sera donc menée notamment sur les différents thèmes relatifs à la saison cyclonique, au risque sismique et de tsunami, au rappel du respect des gestes barrières face au COVID19. En complément de ces séminaires de formation, des affiches seront apposées sur les murs de ces bâtiments ou seront affichés un ensemble de bons conseils accompagnés d'images pratiques, notamment pour les risques suivants : 1. Sismique 2. Tsunami 3. Cyclonique 4. Incendie 5. COVID19

Ces séminaires de formation seront animés par des experts pour de nombreux petits groupes de personnes, représentant des entreprises, segmentés par secteurs d'activité (banque, éducation, tourisme, industrie, production locale...).

b. Création d'un Comité de Prévention et de Gestion de Crise au sein de chacune de ces 45 entreprises - (Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Très Petites Entreprises (TPE)

Nous travaillerons avec chaque établissement pour mettre en place un Comité de Prévention et de Gestion de Crise de 4 à 6 membres qui seront des employés de cette même structure. Ce groupe travaillera avec l'AGERCA qui lui apportera un appui technique pour la mise en place des mécanismes nécessaires à une meilleure gestion des risques au sein de l'entreprise.

c. Mise en œuvre du Plan d'Urgence Familial pour le personnel de ces 45 entreprises - (Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Très Petites Entreprises (TPE)

L'accent sera mis sur l'importance du Plan d'urgence familial et des kits d'urgence afin d'assurer un minimum de résilience aux employés de ces entreprises. Il est important de renforcer cette notion car une entreprise est beaucoup plus résiliente lorsque ses employés et leurs familles le sont aussi. Par ailleurs, comme pour les autres risques, de grandes affiches seront également apposées dans les institutions qui accueillent quotidiennement un grand nombre de personnes telles que les banques commerciales, les supermarchés, certaines institutions publiques, etc.

d. Développement du Plan de Continuité des Activités (PCA) pour 10 de ces entreprises - (Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Très Petites Entreprises (TPE)

Il y a quelques années, l'AGERCA a produit un document regroupant un ensemble d'informations relatives à l'importance du Plan de Continuité des Affaires. Afin de faciliter cette activité, le guide du PCA (élaboré par l'AGERCA) sera mis à jour, reproduit et distribué à ces institutions. Cela facilitera la mise en œuvre du PCA pour les entreprises sélectionnées.

e. Mise en place d'un plan d'évacuation pour 5 de ces entreprises - (Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Très Petites Entreprises (TPE))

Un plan d'évacuation est un outil qui est utilisé pour faciliter l'évacuation en toute sécurité en cas d'urgence d'un bâtiment de l'institution. Si ce bâtiment accueille régulièrement un grand nombre de personnes chaque jour, par exemple une institution publique, une banque, un appartement, pour n'en citer que quelques-uns, il est encore plus nécessaire de mettre en place un plan d'évacuation.

En Haïti, il y a très peu d'institutions qui disposent d'un plan d'évacuation. Étant un pays très vulnérable, ce plan devrait être essentiel pour la sécurité des personnes qui fréquentent cet espace.

Très souvent, une urgence n'a pas d'alerte pour signaler son arrivée. Elle peut apparaître à tout moment et même au moment le plus calme. C'est pour cette raison que nous devons sensibiliser un maximum d'entreprises afin qu'elles soient mieux préparées pour éviter des réactions inappropriées en cas d'urgence. La mise en place d'un plan d'évacuation au sein d'une institution est une étape préparatoire nécessaire au renforcement de sa résilience. C'est dans cette optique qu'AGERCA vise à mettre en place cinq (5) plans d'évacuation dans le cadre de ce projet.

f. Exercice de simulation sur table (SIMEX) pour 5 de ces entreprises - (Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Très Petites Entreprises (TPE))

Pour donner suite à toutes ces activités et à la réalisation des Plans de Continuité des Activités des institutions sélectionnées, il est nécessaire de réaliser un exercice de simulation afin de vérifier la pertinence et l'utilité du plan établi. Par la suite, un ensemble de recommandations sera formulé afin d'apporter les modifications nécessaires à ce plan préalablement élaboré par le comité de prévention et de gestion de crise de l'institution avec l'appui technique de l'AGERCA.

Activité 2 : Développement et diffusion de modules radio

L'éducation du public à la gestion des risques et des catastrophes (GRC) reste un sujet inconnu pour une grande majorité de la population haïtienne. A cet effet, une cinquantaine de modules seront développés afin d'inculquer à la communauté en général des notions de base importantes sur les risques auxquels elle est exposée quotidiennement et/ou saisonnièrement en Haïti. Cette section s'appellera "TI KOZE SOU ZAFE RIS AK DEZAS" (SHORT INFORMATIONS ON RISK AND DISASTER) et abordera, entre autres, les thèmes suivants : Tremblement de terre, Tsunami, Cyclone, Environnement, Inondation, Incendie, Epidémie, Glissement de terrain.

Chaque module aura une durée maximale de 3 minutes. A noter que les messages seront diffusés très clairement afin d'assurer la compréhension de la population et même des plus jeunes. Un spot de sensibilisation et une vidéo annonçant l'arrivée de ces modules seront diffusés dans tous les médias où ces modules auront lieu. Une fois encore, grâce à notre partenariat avec plusieurs radios et télévisions privées, nous bénéficierons de la diffusion des modules, des spots audio / vidéo gratuitement. Une visite de sécurité sera offerte à chacune de ces stations en reconnaissance de leur contribution à la société haïtienne. Suite aux recommandations que nous leur ferons, AGERCA avec le soutien de nos membres et du CBI à travers ce projet, offrira quelques panneaux et un extincteur à chaque station de télévision/radio partenaire.

Activité 3 : Campagne de sensibilisation du public

La diffusion de différents messages de sensibilisation du public se fera à partir de banderoles et panneaux dans les rues clairement exprimées ainsi qu'une série de dessins animés en créole qui auront lieu sur les réseaux sociaux ainsi que dans les différentes stations de télévision partenaires d'AGERCA.

Monitoring

Indicateurs de performance

1. Nombre d'entreprises bénéficiant du projet
2. Nombre de personnes bénéficiant du projet
3. Nombre de formations réalisées
4. Nombre de plans d'évacuation mis en œuvre
5. Nombre de plans de continuité des activités (PCA) réalisés

6. Nombre de modules radio diffusés
7. Nombre de comités de gestion de crise mis en place
8. Nombre d'exercices de simulation (SIMEX) réalisés
9. Niveau de satisfaction des entreprises bénéficiaires
10. Réactions du public conscient des risques
11. Entre autres...

Alignement avec la réponse nationale

Ce projet est aligné avec le Plan National de Gestion des Risques de Catastrophes (PNGRD), en particulier avec son objectif global qui vise à augmenter significativement et durablement la résilience d'Haïti, de ses institutions nationales et de ses collectivités territoriales face aux catastrophes, en vue de contribuer à l'amélioration et à la sécurisation des conditions de vie de la population.

En tenant compte des 4 axes stratégiques du PNGRD qui sont :

1. Améliorer la connaissance des risques de catastrophes dans toutes leurs dimensions aux niveaux central, départemental, communal et local.
2. Améliorer la gouvernance des risques de catastrophes à travers un dispositif politique, institutionnel et juridique.
3. Développer et utiliser des mécanismes financiers durables et innovants pour accroître la résilience des communautés et des institutions et réduire les facteurs de risque de catastrophe.
4. Assurer efficacement la préparation, la réponse et le rétablissement rapide après une catastrophe en renforçant les capacités techniques, matérielles et financières des institutions nationales, départementales, communales et locales en charge de la gestion des catastrophes.

Ce projet viendra compléter les efforts également déployés par d'autres partenaires et par le gouvernement haïtien dans le cadre du COVID19.

La proposition est conforme aux politiques gouvernementales et s'inscrit dans le plan général du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) qui sert de cadre de référence pour la réponse au COVID-19. Les recommandations de l'OMS au niveau international suggèrent la mise en place de groupes de travail sur la base de 8 piliers. En Haïti, le MSPP, pour des raisons purement pratiques, a regroupé ces 8 piliers en 3 groupes : Groupe1 : Communication ; Groupe2 : Surveillance et Laboratoires ; Groupe3 : Prévention et gestion. Sous la coordination générale du MSPP et de l'OMS / OPS, certains de ces piliers sont soutenus par des agences spécialisées de soutien principal.

Stratégie de mise en œuvre

Compte tenu de la situation difficile que nous connaissons actuellement en Haïti, il est encore plus crucial d'avoir des entreprises résilientes ainsi que la communauté en général. Dans ce contexte, un ensemble de points importants sont pris en compte afin d'assurer la faisabilité du projet. Parmi ces points, nous pouvons noter :

Inclusion du genre :

1. Avoir une représentation féminine d'au moins 50% dans toutes les activités du projet.
2. Développer des messages en mettant en avant l'aspect genre
3. Travailler de concert avec les institutions qui promeuvent le genre
4. Entre autres...

Inclusion des personnes ayant des besoins particuliers :

1. Intégrer dans la stratégie de communication, notamment dans la sensibilisation aux risques naturels, une méthodologie pour atteindre les personnes ayant des besoins spéciaux (handicapés, aveugles, sourds, etc.).
2. Travailler de concert avec le Bureau du Secrétaire d'Etat à l'Intégration des Personnes Handicapées (BSEIP) et la Société Haïtienne d'Aide aux Aveugles (SHAA) pour trouver une meilleure approche de sensibilisation.
3. Entre autres...

Etat d'urgence sanitaire - COVID 19 :

1. Privilégier le télétravail
2. Utiliser des plateformes en ligne pour mener à bien certaines activités du projet
3. Promouvoir les réunions virtuelles
4. Entre autres choses ...

Insécurité

1. Anticiper les situations d'insécurité qui peuvent survenir en mettant en place un plan secondaire.
2. Limiter autant que possible les déplacements dans les zones rouges.
3. Entre autres ...

Les partenaires et leurs rôles respectifs dans la réalisation de ces activités

En plus de ces partenaires, AGERCA développe des partenariats avec les institutions suivantes pour soutenir la lutte contre le COVID19 en Haïti. Depuis le début de la propagation en Haïti, nous avons soutenu le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) à travers un appui en crédit téléphonique et la distribution de matériel médical à plusieurs hôpitaux. Nous avons également soutenu la Direction Générale de la Protection Civile par un crédit téléphonique et l'acquisition d'équipements de protection pour les brigadiers et les volontaires ; et le SEMANAH (Service Maritime et de Navigation Haïtien) par un appui à l'acquisition de kits sanitaires pour les différents bureaux des ports et des villes de province. En plus des partenaires mentionnés ci-dessus, nous en avons également plusieurs autres dans le cadre de ce projet afin de faciliter la collaboration dans les activités de sensibilisation et la mise en place de mécanismes de résilience pour les entreprises. Ces partenaires rempliront différents rôles dans le cadre de ce projet :

- DGPC : Direction Générale de la Protection Civile qui est un partenaire important d AGERCA avec lequel nous collaborerons dans toutes nos activités et qui nous aidera dans la coordination des actions prévues dans nos nombreuses activités.

- MTPTC : Ministère des Transports Publics et des Télécommunications à travers SEMANAH et CODOMAR qui sont responsables du tsunami en Haïti. Cette institution nous soutiendra dans la conception de certains messages et les validera ensuite officiellement. Elle facilitera également les actions de prévention, notamment dans certaines villes côtières où ils ont déjà quelques agents sur le terrain.

- MARNDR : Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural à travers l'Unité Hydrométéorologique Haïtienne (UHM) assure la surveillance météorologique pour fournir des informations en temps réel en Haïti. Cette institution nous soutiendra dans la conception de certains messages et les validera ensuite officiellement.

- Le MSPP : Ministère de la Santé Publique et de la Population, dont le rôle sera d'apporter une expertise technique pour la validation des messages de sensibilisation et de faciliter l'avancement de la campagne à travers leurs agents de santé présents sur tout le territoire national.

- BSEIP : Bureau du Secrétaire d'Etat à l'Intégration des Personnes Handicapées qui appuiera la conception de certains messages et les validera ensuite officiellement.

- SHAA : Société Haïtienne d'Aide aux Aveugles qui appuiera la conception de certains messages.

- OCHA : Suivre avec AGERCA la mise en place de la plateforme interactive entre les acteurs humanitaires et les entreprises du secteur privé, y compris la cartographie des entreprises potentielles qui peuvent fournir des produits pouvant être utilisés comme aide humanitaire en cas de catastrophe.

- PNUD : Soutien technique dans la mise en œuvre du " kit de résilience ", le contenu des modules radio, la sensibilisation du public ainsi que dans la mise en œuvre de la plateforme web / mobile. En outre, le réseau mondial du PNUD facilitera la gestion de l'information et le partage des connaissances.

- CCIH/ADII/CFHCI/AMCHAM/CCHCI : Chacune de ces chambres de commerce proposera trois de leurs membres pour bénéficier de cette activité et assurera la coordination dans la mise en œuvre du "Kit de résilience".

o CCIH : Chambre de Commerce et d'Industrie d'Haïti

o ADII : Association des industries d'Haïti

o CFHCI : Chambre de commerce et d'industrie franco-haïtienne

o AMCHAM : Chambre de commerce américaine

o CCHCI : Chambre de commerce et d'industrie canado-haïtienne - ATH : Association touristique d'Haïti

Budget et calendrier

Ces dernières années, AGERCA a développé et commencé la mise en œuvre de plusieurs interventions auprès d'entreprises privées haïtiennes ainsi que de plusieurs communautés incluant des activités de sensibilisation, la diffusion de messages de sensibilisation sur nos différentes pages de médias sociaux et par emails de manière aussi régulière.

Ce projet viendra compléter les activités menées par AGERCA auprès des entreprises du secteur privé plus spécifiquement.

Le début de ce projet est prévu pour le mois d'octobre et toutes les activités seront terminées pour le 31 mars 2022.

No	Fund	Oper Unit	Imp Agent	PCBU	Project	Dept ID	Activity	Donor	Account	Details	USD
	30000	HTI	001981	UNDP1	00125547	50801	Activity 2	00038	72600 Grants	LVG to AGERCA	\$ 50,540.00
									75100 GMS	GMS (8%)	\$ 4,043.20
Total											\$ 54,583.20

Suivi et rapports

Un suivi strict et permanent sera effectué tout au long du projet afin de mettre en évidence tout problème lié à la gestion du projet. Cette action permettra de corriger rapidement les éventuelles lacunes et de capitaliser sur les résultats positifs.

Pendant la phase de mise en œuvre du projet, un rapport mensuel de suivi et d'évaluation sera établi pour vous tenir informé de l'avancement du projet. Puis, à la fin du projet, il y aura une compilation de tous ces rapports pour produire un rapport final.

Avantages pour les autres réseaux soutenus par les membres et partenaires du CBI et de l'AGERCA

Le portail du site AGERCA et celui du CBI sont des outils à utiliser pour partager l'expérience sur de nombreux projets avec les autres membres et partenaires de ces deux réseaux. Par conséquent, toutes les bonnes pratiques et les leçons apprises seront compilées dans le rapport de projet pour les mettre sur cet outil.

L'expérience passée en lien avec l'épidémie de choléra en Haïti mettra en évidence les mesures spécifiques à mettre en place pour atteindre les populations isolées qui n'ont pas accès à la technologie ou à l'énergie.

PRODUIT 00129156 : APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DU PNGRD

Problématique de Développement

Le Gouvernement Haïtien a récemment légalisé le système national de gestion de risques et de désastre par un arrêté présidentiel en date du 17 juin 2020. Cette marque légale touche aussi le plan national de gestion de risque et de désastre révisé. Alors que le plan national de 2001 a conduit le Système national de gestion des risques et des désastres (SNGRD) vers son développement, celui de 2019-2030 légalisé doit conduire le SNGRD à sa maturation.

Compte tenu du contexte actuel, de grands défis s'imposent en terme institutionnel, organisationnel pour que les institutions clés et les mécanismes clés puissent soutenir un dialogue constructif, développer des synergies, coordonner et suivre de façon optimale la mise en œuvre du nouveau plan. Si réduire les risques de catastrophes en Haïti est un impératif, renforcer les institutions pour prendre en compte les risques devient un impératif également.

Dans un contexte socio-économique où tout est prioritaire en Haïti, il faut également beaucoup de plaidoyer pour convaincre et engager les institutions et leurs personnels à travailler dans le domaine de la prévention qui est peu parlante et dont les résultats se feront sentir dans 15 ans et plus mais durablement tout le contraire de la préparation et la réponse aux désastres très médiatisés, qui apporte un soulagement passager aux misères humaines.

Pour changer de paradigme et avancer vers la culture du risque prônée dans ce nouveau plan, les institutions clés qui ont un rôle de leader dans le domaine doivent être renforcées

Description du projet

Ce projet est en harmonie avec le PSDH à travers le chantier 4 qui vise la refondation institutionnelle afin que les fournisseurs de service donnent satisfaction aux citoyens d'aujourd'hui sans compromettre le bien être des générations futures.

Ce projet s'inscrit dans l'accompagnement de la mise en œuvre du plan national de gestion des Risques et des désastres (PNGRD) 2019 -2030. Le plan National a décrit sa stratégie d'exécution dans laquelle la Direction Générale de Protection Civile et le Secrétariat Permanent de Gestion de Risques et de Désastres (SPGRD) ont des rôles charnières à jouer. Sur ce fait le projet projette un renforcement de ces deux instances du Système national de gestion des risques et des désastres (SNGRD) tout en mettant l'accent sur une vulgarisation de ce plan à tous les niveaux.

Ce projet adresse les besoins et les orientations préconisées dans l'axe 2 du PNGRD qui vise l'intégration de la réduction des risques dans les secteurs et le renforcement des institutions et mécanismes clés du Système National de gestion des Risques et des désastres.

Ce projet d'appui à la mise en œuvre du PNGRD 2019-2030 qui vise le renforcement des capacités techniques et matérielles au sein du SNGRD sur une période de cinq ans s'articule autour des trois produits suivants :

Activité 1 : Les capacités techniques de la DGPC sont renforcées pour la coordination des intervenants stratégiques et opérationnels en GRD et des différentes entités du SNGRD ;

Activité 2 : Le SPGRD est pleinement fonctionnel avec les normes requises pour le maintien du dialogue interinstitutionnel et le suivi de l'opérationnalisation du SNGRD ;

Parties prenantes

- La Direction Générale de la DPC aurait besoin dans les premiers temps de renforcer sa coordination et son suivi afin de mieux orienter les acteurs opérationnels et mettre sur pied un système de suivi et de rapportage périodique pour mieux contrôler leurs actions. La nouvelle Direction Générale de la protection civile bénéficie actuellement d'une analyse institutionnelle poussée grâce à un financement de la Banque Mondiale. Cette analyse permettra d'adresser de façon précise les lacunes institutionnelles de cette Direction qui joue un rôle clé et central au sein du secrétariat permanent de gestion des risques et de désastre.
- Le Secrétariat Permanent de Gestion de Risques et de Désastres (SPGRD) comme mécanisme de levier interinstitutionnel pour les mettre en capacité d'inciter et de guider les autres institutions, organisations et entités du secteur public comme du secteur privé pour intégrer la réduction des risques de catastrophes dans le développement d'Haïti.
- Le ministère de la Planification par son rôle transversal au niveau des secteurs est celui qui peut avoir un contrôle sur l'intégration des paramètres de réduction de risques dans tous les projets de développement des secteurs et aussi veiller à ce que le relèvement après désastres se fasse dans les conditions optimales. Il a besoin de jouer pleinement son rôle de co- leader du SPGRD.
- Les coordinations départementales de réduction de risques de désastres (CDRRD) sont les paliers de terrain intermédiaires entre le niveau central et local. De ce fait, leur rôle de surveillance des risques émergents et mitigation de ceux existants est important. Elles doivent avoir la pleine capacité de les porter à l'attention des secteurs et en faire rapport à la DGPC et les porter à l'agenda du SPGRD pour des stratégies de correction.
- Quelques communautés très difficiles d'accès pour des raisons multiples (enclavement, problèmes sécuritaires) ont besoin d'organisations de secours communautaires pour fournir un premier niveau d'accès de services d'urgences aux populations souvent en prise avec des inondations, des éboulements et des incendies.
- Le pays nécessite la création d'une équipe d'intervention d'urgence de haut niveau capable de renforcer les équipes d'intervention communales et communautaires lorsqu'elles sont dépassées, pour conduire des actions ciblées de secours à personnes en milieu urbain, en mer et en eau courante.

Activités de projet

Les lignes d'action qui sous-tendent les trois résultats attendus traduisent les besoins exprimés fort longtemps par ces instances et qui deviennent maintenant prioritaires avec la légalisation du SNGRD et le changement de statut de la DPC en DGPC.

Activité 1 : Les capacités techniques de la DGPC sont renforcées pour la coordination des intervenants stratégiques et opérationnels en GRD et des différentes entités du SNGRD

1.1: Aménagement de la salle de crise nationale pour la DGPC

1.2 : Achat d'équipement bureautique et de matériel roulant pour faciliter le fonctionnement de la DGPC

1.3: Appui dans la mise en place de mécanismes de coordination et de suivi des projets et acteurs en GRD notamment le forum des acteurs opérationnels

1.4. Assistance Technique à la DGPC, aux institutions Membres du Secrétariat Permanent de Gestion des Risques et Désastres (SPGRD), à la coordination départementale et sur la mise en application du système de suivi du cadre de Sendai et du plan national GRD sur le pilier préparation et réponse

Activité 2 : Le SPGRD est pleinement fonctionnel avec les normes requises pour le maintien du dialogue interinstitutionnel et le suivi de la mise en œuvre du SNGRD

2.1 : Elaboration du manuel de fonctionnement du SPGRD

2.2 : Redynamisation de la plateforme du SPGRD par la mise à disposition d'une cellule technique

2.3 : Formation des membres du SPGRD et des membres des UEP sur les mécanismes de suivi de la GRD et participation à des plateformes d'échanges sur la GRD

2.4 : Appui technique au MPCE pour la prise en compte et le suivi de la GRD dans les outils de planification et de rapportage

2.5. Promotion du plan national GRD à tous les niveaux.

Budget :

Sur la période de ce projet, le PNUD contribuera avec ses fonds propres pour un montant de 200,000 USD. Un plan de travail annuel détaillé sera développé avec le partenaire.

GESTION DU PROJET

Coût efficacité et productivité

La mise en œuvre de ce projet se fera à l'aide d'un plan d'opération élaboré à partir du cadre logique et du cadre des résultats. Le plan d'opération qui retrace chronologiquement les activités à réaliser pour la durée du projet. Des plans annuels plus précis seront ensuite élaborés avec calendrier des actions, les ressources et les budgets.

Des procédures de suivi/ évaluation interne sur une base de suivi régulier des résultats attendus et des indicateurs permettent de mesurer ces résultats. Ce suivi est effectué trimestriellement, semestriellement et annuellement sur la base d'un schéma de suivi qui sera validé, dès le démarrage du projet, en conformité avec les règles de bonne gouvernance et de visibilité édictées suivant les règles et procédures du PNUD. Des rapports d'auto-évaluation et de monitoring régulier seront produits.

La prise en compte des facteurs externes et l'anticipation de l'évaluation de l'action seront intégrées au dispositif mis en place et décrit ci-dessus. Il permettra au projet d'exercer sa mission de supervision et contrôle des activités des cadres techniques institutionnels et des prestataires de services (firmes/consultants) des résultats et produits escomptés.

L'existence d'un système de suivi/ évaluation déterminera la capacité du projet à assurer une communication efficace auprès des autorités locales, de la société civile et des partenaires technique et financier.

Gestion du projet

Le bureau du projet, localisé à Port-au-Prince, sera composé du personnel ayant différentes responsabilités directement attribuables à l'action, y compris : l'assistance technique, l'administration et la gestion. Il sera compris du personnel dédié à plein temps au projet et à du personnel spécialisé à temps partiel. Ce dernier sera chargé à travers des coûts directs du projet pour le temps passé directement attribuable à la mise en œuvre de l'Action. Le bureau de projet accueillera l'équipe de projet, ainsi que les consultants intervenant de manière ponctuelle dans la mise en œuvre des activités.

Equipe de mise en œuvre du projet (hors consultants externes)

Poste	Description	Attributions
Chef de Projet	Coordination du projet Expert en management des projets de développement	Le chef de projet aura la charge de la coordination entre les partenaires, les opérateurs du projet et sera responsable de la mise en œuvre des trois (3) composantes du projet. Il favorisera la synergie des actions avec d'autres opérateurs œuvrant dans le domaine du projet afin d'éviter les duplications et de renforcer l'efficacité du projet. Il sera responsable du suivi des indicateurs et de l'atteinte des résultats du projet selon les termes définis dans le document de projet. Il assurera la gestion administrative et financière du projet et du respect des engagements contractuels, y compris la préparation et la soumission, dans les délais, des rapports.

Risques et hypothèses

Il s'agit ici de se poser la question quels sont les risques qui peuvent mettre en danger le succès de ce projet. Ils peuvent émaner à la fois du projet lui-même et de son environnement. Les facteurs susceptibles de menacer l'obtention des résultats en termes de développement de système d'alerte précoce et de prévision météorologique en Haïti sont divers. Conformément au document du projet, les risques identifiés et les mesures avec lesquelles le projet aura confronté ces risques, figurent dans le tableau suivant :

Risque	Niveau de risque	Mesures préventives
Instabilité politique - insécurité	Élevé	Prévoir des alternatives en ligne pour réaliser les réunions et ateliers
Absence et/ou rotation trop fréquente de personnel qualifié au sein des institutions étatiques pour bénéficier de la mise en œuvre du projet	Élevé	Les institutions ont pris les dispositions nécessaires en termes de formations du personnel / incitations en développement de carrière.
Les catastrophes naturelles entravent la mise en œuvre du projet et le fonctionnement des institutions	Moyen	Prévoir un plan de contingence pour la continuité des activités au sein des institutions
La crise sanitaire de la COVID-19 s'amplifie et empêche les gens de se réunir.	Moyen	Ce risque peut être mitigé par l'utilisation de la technologie, et pour les activités de terrain une reprogrammation peut être faite après une entente avec les firmes d'exécution.

Pour chaque risque, il s'agit de se pencher sur les causes et les conséquences possibles. Lorsque les causes d'un risque spécifique sont connues, on peut alors essayer de le prévenir. Quant à l'évaluation des conséquences d'un risque, elle doit servir à en déterminer l'impact et la dimension. Dans notre projet les conséquences des risques vont être réduites à travers une démarche participative des acteurs locaux s'appuyant sur une bonne connaissance du contexte socio-économique et environnemental. La mise en œuvre de cette politique d'intégration des partenaires et bénéficiaires guidera à la gestion raisonnée et intelligente du projet, contribuant ainsi à l'amélioration de la sécurité humaine et sanitaire des individus.

CADRE JURIDIQUE

Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le gouvernement d'Haïti et le PNUD, signé en 1973. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

Le présent projet sera réalisé par le PNUD (« Partenaire de réalisation ») conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

GESTION DES RISQUES

1. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, respectera les politiques, procédures et pratiques du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies (UNSMS).
2. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, déploiera tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns des [fonds du projet]⁶ [fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet]⁷ ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999) du Conseil, laquelle liste peut être consultée à https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list. Cette disposition doit figurer dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus au titre du présent Document de projet.
3. La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe (<http://www.undp.org/secu-srm>).
4. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation : a) mènera les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) mettra en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) s'emploiera de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.
5. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.
6. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, veillera à ce que les obligations suivantes soient opposables à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :
 - a. Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA [ou des Dispositions supplémentaires du Document de projet], la responsabilité de la sécurité de chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et de son personnel et de ses biens, et des biens du PNUD dont lesdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire ont la garde, relève desdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire. À cette fin, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :
 - I. met en place un plan de sécurité et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé;
 - II. assume tous les risques et toutes les responsabilités liés à la mise en œuvre de sa sécurité respective et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
 - b. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en

⁶ À inclure lorsque le PNUD est le Partenaire de réalisation

⁷ À inclure lorsque les Nations Unies ou un fonds/programme ou une institution spécialisée de l'Organisation est le Partenaire de réalisation.

œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations de la partie responsable, du sous-traitant et du sous-bénéficiaire au titre du présent Document de projet.

- c. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou du programme ou dans l'emploi des fonds du PNUD. Elle/il veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.
- d. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à www.undp.org.
- e. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD enquêtera sur tout aspect de ses projets et programmes. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire y accordera sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès à ses locaux (et à ceux de ses consultants, sous-traitants et sous-bénéficiaires) à ces fins à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte la partie responsable, le sous-traitant et le sous-bénéficiaire concernés pour trouver une solution.
- f. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire informera promptement le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, de tout éventuel emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.
- g. Lorsqu'elle/il a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire en informera le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informera promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Elle/il fournira des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.
- h. Chaque contrat émis par la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient.
- i. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet ou programme, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouverts au PNUD.
- j. Chaque partie responsable, sous-traitant ou sous-bénéficiaire est tenu(e) de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à ses sous-traitants et sous-bénéficiaires et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient reproduites ainsi qu'il convient, mutatis mutandis, dans tous ses sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.